Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 5 (1947)

Heft: 1

Artikel: La hausse des salaires et ses conséquences

Autor: Giroud, Edmond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-132531

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La hausse des salaires et ses conséquences

par Edmond Giroud
Secrétaire de la F. O. M. H.

Cherchant à définir une des nombreuses lois économiques qui concourent à la détermination du salaire, un économiste anglais a donné cette traduction vive et pittoresque de la loi de l'offre et de la demande : « Les salaires haussent toutes les fois que deux patrons courent après un ouvrier ; ils baissent toutes les fois que deux ouvriers courent après un patron. »

On peut redouter les conséquences possibles sur le coût de la vie des hausses de salaires qui devaient compenser la hausse des prix et qui, de l'effet, risque de devenir la cause. Ce problème doit être examiné avec beaucoup de sérieux parce qu'il fait voir dans le salaire non seulement un élément de formation des prix mais aussi un élément régulateur de la consommation ou de la distribution des produits. En outre, si l'on veut bien voir derrière le salaire les hommes et les familles qui en vivent, on en comparera la valeur avec celui qu'on estime nécessaire pour soi-même et l'on s'efforcera de réaliser dans quelles conditions vivent ceux dont la hausse des salaires nous inquiète.

Pour avoir une vue exacte de la situation, il faut savoir ce qu'étaient les salaires avant la guerre, comment ils ont évolué pendant les cinq ans d'hostilités, et ce qu'ils sont aujourd'hui. C'est ce que nous nous proposons d'exposer ici, avec des chiffres tirés des statistiques patronales fournies à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Il ne restera que peu de place pour des commentaires, mais je ne le regrette pas, car les chiffres sont plus éloquents que les principes et les doctrines, la vie ne se laissant que très peu modeler par eux.

Les salaires d'ouvriers en 1939

Les salaires moyens suivants résultent d'une statistique englobant plus de 350.000 salariés provenant des treize branches économiques du pays.

ouvriers qualifiés	fr. 1.55 à l'heure	ou fr. 310.—	par mois
ouvriers non »	1.18 à l'heure	ou fr. 235.—	»
ouvrières »	0.75 à l'heure	ou fr. 150.—	»

Même pour l'époque, ces salaires étaient incontestablement modestes. On sortait alors d'une longue période de crise au cours de laquelle la loi de l'offre et de la demande avait joué dans un sens défavorable aux travailleurs. Malgré cela, ces salaires servirent de base aux calculs en pour cent des allocations de renchérissement pendant la période de guerre.

Voyons maintenant dans quelle mesure s'est opérée l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie.

L'évolution des salaires pendant la guerre

La hausse du coût de la vie s'est manifestée dès octobre 1939 tandis que la compensation, très partielle, par le moyen des allocations de renchérissement n'eut lieu qu'à partir de mai ou octobre 1940, selon les industries.

Cette compensation se fit en général selon les directives de la Commission consultative pour les questions de salaires, directives qui s'inspiraient, d'une part, des nécessités vitales des individus et d'autre part, du volume réduit des marchandises à disposition des consommateurs. Jusqu'à fin mars 1942, la moitié seulement de l'augmentation du coût de la vie pût être compensée par les allocations de renchérissement et de famille, et depuis cette date les directives de cette commission autorisèrent une compensation couvrant progressivement une part plus grande pour aboutir à la compensation totale dès 1946. Pendant ces six ans, toutes les catégories de salariés subirent des pertes importantes dont le tableau suivant donne une idée :

époque	augmentation coût de la vie :	compensation admise :	perte subie sur salaire :
mars 1941	20 %	10 %	10 %
» 1942	38 %	19 %	19 %
» 1943	47 %	32 %	15 %
» 1944	50 %	37 %	13 %
» 1945	52 %	40 %	12 %
» 1946	51 %	51 %	—

En admettant un taux moyen de 13 % on peut estimer à plus de 2000 francs la perte de pouvoir d'achat subie par les salariés au cours des six années de guerre. Cette compensation très insuffisante, et le fait qu'elle n'intervenait que deux fois par année, c'est-à-dire avec six mois de retard sur la hausse des prix, indique que les salaires n'ont fait que suivre la hausse des prix et ne l'ont pas provoquée.

Pendant cette même période, les prix des produits de l'agriculture haussaient plus que le coût de la vie, les dividendes des actions industrielles étaient à la hausse (ceux de la métallurgie passaient de 9 % en 1938-39 à 12 % en 1941-42) et les bénéfices des intermédiaires n'étaient en rien diminués. On peut donc dire que les salariés (et nous entendons par là aussi bien les fonctionnaires que les employés et les ouvriers) ont été les seuls, avec les petits rentiers à faire des sacrifices pour limiter la hausse des prix.

L'économie générale a-t-elle au moins bénéficié des sacrifices consentis ? Pas dans la mesure où nous l'avons cru, car une partie des sacrifices ouvriers se sont transformés en profits supplémentaires pour les entreprises. En écrémant de cette manière le pouvoir d'achat des masses consommatrices on a favorisé une accumulation de capitaux qui est cause maintenant d'une politique d'investissement redoutable pour notre avenir. Pour placer des capitaux dont on ne sait que faire, on développe notre appareil de production dans des proportions inquiétantes. Pour construire de nouvelles usines et les équiper de nouvelles machines, on fait la chasse à la main-d'œuvre si bien qu'on paie maintenant par des salaires plus élevés les erreurs commises pendant la guerre. On peut se demander si on n'eût pas mieux fait de compenser

plus fortement pendant les années de guerre la hausse du coût de la vie, quitte à retenir sous forme d'épargne obligatoire au profit du salarié un certain pour cent de son revenu afin que la masse de pouvoir d'achat ne dépasse pas le volume des marchandises à disposition. Cette épargne aurait été libérée au fur et à mesure que le rationnement aurait disparu. L'Angleterre semble avoir fait dans ce sens une expérience heureuse.

Les salaires d'ouvriers en octobre 1945

Voici, toujours selon la même source, les salaires moyens à l'heure (en centimes) résultant de la statistique d'octobre 1945.

Les salaires selon les branches économiques

Branches	qualifiés	semi et non qualifiés	femmes	jeunes gens
	ct.	ct.	ct.	ct.
Textile	204	177	123	95
Habillement	235	189	123	95
Alimentation	224	180	114	96
Industrie chimique	227	196	123	100
Papier et cuir	224	190	119	92
Arts graphiques	275	187	120	81
Industrie du bois	204	164	114	98
Métaux et machines	216	183	121	104
Horlogerie et bijouterie	279	227	174	131
Pierres et terres	216	185	120	110
Artisanales	211	174	118	81
Commerce	229	183	130	85
Transports privés	231	183	—	—
Moyenne générale	226	185	129	101

Ces moyennes sont celles réalisées par heures travaillées. Les gains effectifs sont inférieurs puisque chaque heure perdue par un ouvrier pour cause de maladie, d'accident, de chômage, jours fériés, deuils, etc., entraîne une diminution du revenu.

On peut résumer ce tableau ainsi qu'il suit :

ouvriers qualifiés fr. 2.26 à l'heure ou fr. 450.— par mois
ouvriers non » fr. 1.85 à l'heure ou fr. 370.— par mois
ouvrières adultes fr. 1.29 à l'heure ou fr. 258.— par mois

On a beaucoup parlé ces derniers temps des hauts salaires des horlogers. Or, il résulte de cette même statistique que le salaire moyen de l'horloger qualifié était de fr. 550.— par mois, dépassant de fr. 10.— seulement celui des arts graphiques.

Les salaires des employés

La même enquête nous apprend que les salaires moyens des employés étaient de :

fr. 675.— par mois pour les hommes qualifiés
fr. 500.— par mois pour les hommes mi-qualifiés
fr. 437.— par mois pour les auxiliaires

Si nous comparons ce tableau avec le précédent, on constate que l'ouvrier qualifié ne gagne guère plus que l'employé auxiliaire. L'ouvrier n'est pas jaloux de la situation meilleure de son collègue l'employé, mais lorsqu'il compare ces chiffres il a des raisons de penser qu'il n'est pas traité comme il le devrait. Travaillant le plus souvent aux pièces, il fournit certainement un effort plus grand que l'employé. Or, il est non seulement moins payé mais il est encore prétérité en ce qui concerne la durée des vacances et le paiement du salaire en cas d'absence.

La hausse des salaires en 1946

Connaissant la situation telle que nous venons de l'exposer, on ne doit pas être surpris de l'action entreprise par les syndicats ouvriers en 1946, en vue d'obtenir un relèvement général des salaires. Il ne fut pas question des allocations de renchérissement, car il est admis que les catégories inférieures de salaires ont été

augmentées dans une mesure qui couvre l'augmentation du coût de la vie officiellement enregistrée. Ces revendications étaient justifiées par :

a) le fait que les salaires de 1939 qui ont servi de base aux calculs des allocations étaient insuffisants :

b) le désir de récupérer une partie des pertes subies pendant la période de 1939 à 1945. Nous avons chiffré cette perte individuelle à plus de fr. 2000.—.

c) la volonté d'être non seulement des participants lorsqu'il s'agit de partager des pertes par des baisses de salaires, mais de l'être lorsque de gros profits sont réalisés grâce à une situation économique très favorable, ou à une augmentation de la production due à une rationalisation toujours plus poussée et au développement de la technique.

C'est le postulat de « L'élévation des niveaux de vie » qu'on trouve dans les déclarations de principe des dernières conférences internationales du travail et que défendait déjà en 1933 M. Paul Eibel, alors président du comité économique de la Société des Nations, lorsqu'il écrivait :

« Il y a lieu de se demander si l'on ne fait pas fausse route, s'il n'est pas inhumain, et par suite antiéconomique, de détruire du sucre, du blé, du café, de limiter la production du vin, du caoutchouc, du charbon ou du coton, d'abattre des vaches laitières, d'interdire la création de nouvelles fabriques de chaussures, etc., tant qu'il y a des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont mal vêtus et sous-alimentés.

» Ne convient-il pas, au lieu de consentir de gaîté de cœur à se priver des avantages de la science et du machinisme en limitant la production, de porter son attention sur le problème de la consommation, afin d'ajuster non plus l'offre à la demande mais la demande à l'offre.

» N'y a-t-il pas lieu de considérer que nous sommes en présence non pas d'une crise de surproduction, mais d'un état permanent et lamentable de sous-consommation ?

» Et ne convient-il pas de jeter les bases d'une organisation économique fondée sur un principe non plus d'organisation de la restriction, mais d'organisation de l'abondance ? »

C'est pour avoir méconnu cette forme de recherche de l'équilibre économique que plus de 25 millions de travailleurs industriels chômèrent en 1933 et connurent les plus grandes privations, alors qu'on brûlait ou jetait à la mer des millions de tonnes de blé, de café, de sucre, de riz, de viande, etc.

Cette revendication des travailleurs tend non seulement à augmenter le bien-être de tous mais à prévenir le retour de crises économiques en répartissant mieux le fruit de l'effort commun entre le travail et le capital.

Les répercussions sur le coût de la vie

Aucun économiste n'a pu, jusqu'ici, déterminer exactement les répercussions des augmentations de salaire sur le coût de la vie. Se basant sur des enquêtes établies il y a plus de dix ans, c'est-à-dire dans une période où les prix étaient très bas ensuite de la crise qui sévissait à ce moment, on déclare du côté patronal que la part du salaire représente le 40 (dans le textile) au 67 % (dans l'horlogerie) du prix de revient d'un produit. Nous affirmons de notre côté, parce que ces chiffres ont été admis par des tribunaux d'arbitrage professionnels, que la part des salaires dans le prix de revient d'un produit va de 15 à 40 % suivant le rôle que joue la matière première. Sur la base de ces chiffres on peut donc dire qu'une augmentation de salaire de 10 % peut provoquer une hausse des prix de 2 à 4 %. L'incidence est donc relativement faible. Elle peut même disparaître car en augmentant ainsi le pouvoir d'achat des masses ouvrières on augmente la demande. On prévient ainsi les crises de sous-consommation et en favorisant la fabrication en grandes séries on obtient une diminution sensible du prix de revient. Ainsi peuvent disparaître complètement les conséquences d'une hausse même sensible des salaires. Dans le système économique actuel on pense trop « prix de revient » et pas assez « pouvoir d'achat ». Nous sommes d'accord qu'un tel problème trouvera plus facilement sa solution sur le plan international, mais son aspect n'est pas à négliger non plus dans le cadre de notre économie nationale.

Dans ces explications nous avons fait abstraction des intermédiaires revendeurs qui, sans ajouter quoi que ce soit à la valeur

d'un produit, en augmentent le prix de 40 à 50 %. A cette étape du circuit, le prix de la main-d'œuvre qui a fabriqué l'objet ne joue plus qu'un rôle très secondaire.

Il faut noter encore que dans l'industrie horlogère, une hausse même très sensible des salaires est sans répercussion aucune sur le coût de la vie en Suisse étant donné que le 95 % de la production de cette industrie est exporté. C'est en réalité grâce à l'horlogerie que la Suisse dispose d'un grand pouvoir d'achat sur les marchés étrangers. Il ne faut donc pas le limiter sans raison majeure.

Résumé et conclusions

Nous avons vu que les salaires varient d'un métier à l'autre. C'est qu'ils sont davantage le reflet des connaissances professionnelles exigées et des possibilités économiques du métier que des besoins des individus et du coût de la vie.

En 1939 les salaires étaient bas. Pendant cinq ans ils n'ont suivi que de très loin la hausse du coût de la vie. Ils ne sont donc pas causes de cette dernière.

Une augmentation des salaires ne provoque pas une hausse correspondante du coût de la vie puisque le salaire ne représente qu'une part relativement faible du prix de vente d'un produit. Cette augmentation peut aussi être sans effet aucun sur le coût de la vie si la marge des bénéfices permet de l'absorber ou si elle correspond à une augmentation de la production.

Avec les hausses intervenues cette année, et qu'on peut chiffrer à une moyenne de fr. 40.— par mois, a-t-on atteint la limite des possibilités des entreprises ? Le monde ouvrier n'en est pas convaincu étant donné qu'aucune entreprise n'a consenti jusqu'ici à présenter son bilan et ses comptes aux tribunaux d'arbitrage professionnels devant lesquels certaines ont été citées pour refus de répondre aux demandes ouvrières dans la mesure désirée. Nous pensons aussi que tant qu'on refusera à l'élément travail tout droit de regard dans la gestion de l'entreprise, qui est sa chose pour le moins autant que celle du capital puisque celui-ci ne saurait fructifier sans le travail, le monde ouvrier n'accordera qu'un crédit limité aux arguments qu'on opposera à ses revendications. Une collaboration allant jusqu'à la cogestion peut seule

nous préserver à l'avenir du risque que pourrait comporter une politique imprudente dans le domaine des salaires.

Pour juger de la valeur des salaires des ouvriers, qui sont la masse et ceux auxquels on pense quand on traite ce problème dans le cadre de l'économie générale, on doit les comparer avec d'autres qui nous sont connus et se demander s'ils dépassent réellement ce qui est nécessaire pour vivre et entretenir une famille. Et si on a la chance de gagner plus, on doit aussi se demander comment on ferait s'il fallait vivre avec ces salaires-là et tous les aléas que comporte la vie de l'ouvrier.

Nous n'avons pas, heureusement, à déterminer ici quel est le juste salaire en regard des besoins des individus et des possibilités de notre économie nationale. Mais lorsque nous voulons porter un jugement, nous devons tenir compte de ces deux éléments, du premier autant que du second, car derrière le salaire il y a l'homme, une famille et des enfants.

Berne, décembre 1946.

E. GIROUD.
Secrétaire de la F. O. M. H.

Note de la Rédaction: Dans notre N° d'octobre 1946, quelques imprécisions se sont glissées dans l'article de R. Mees, à la suite de la traduction. La rédaction se tient à la disposition des lecteurs qui désireraient des renseignements complémentaires.